

des livres français par M. Joseph-Charles Taché qui se trouvait alors à Paris où il représentait le gouvernement à l'Exposition universelle.¹

C'est en 1801, sur la proposition de M. Pierre Bédard, appuyé par M. John Caldwell, que la Chambre d'Assemblée avait commencé l'achat de livres pour la formation d'une bibliothèque.² Les premiers règlements de la bibliothèque furent adoptés le 10 mars 1802.³

Ils prescrivait ce qui suit:—

1e. Catalogue des Titres, Editions, Formats, prix d'achat et frais des livres, sera tenu par le Greffier de la Chambre, auquel en sera donné la garde et la responsabilité.

2e. Des Caisses portatives, aisées à transporter en cas de feu, ou autre accident, seront immédiatement faites sous la direction du dit Greffier, et des inscriptions en gros caractères seront mises sur ces Caisses, désignant le contenu de chacune.

3e. La Bibliothèque sera déposée dans la Chambre de Comité, ou le Bureau du Greffier, ou aucune autre partie de la maison, qu'il paroitra le plus convenable à l'Orateur.

4e. Aucune personne n'aura droit d'avoir accès aux livres, à l'exception du Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, ou la Personne ayant l'Administration, des Membres des Conseils Exécutif et Législatif, et de la Chambre d'Assemblée et des Officiers des deux Chambres. On pourra avoir accès aux livres à toutes les heures durant les Sessions de la Législature, et le Mardi de chaque semaine, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, durant les prorogations; mais on ne devra permettre à aucune personne, sous quelque prétexte que ce soit, à l'exception du Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, ou la personne ayant l'Administration du Gouvernement, d'en emporter aucun hors du bâtiment.

5e. Le Greffier fera régulièrement un rapport à la Chambre, par la voie de l'Orateur, à l'ouverture de chaque Session, de l'état actuel de la Bibliothèque.

On peut consulter dans les journaux de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Canada de 1804 à 1838, les rapports du comité de la bibliothèque. Ces rapports sont très intéressants car ils nous indiquent, année par année, les livres achetés. Le greffier dépensait d'ordinaire 300 louis par année pour les nouvelles acquisitions. En 1841, lors de l'Union, la bibliothèque de Québec fut transportée à Kingston sur des barges. Elle se composait dans le temps de 6,722 volumes, suivant le rapport qu'en fit le bibliothécaire Jasper Brewer.

La Chambre d'Assemblée du Haut-Canada avait aussi commencé à organiser une bibliothèque en 1816, mais elle fut négligée jusqu'en 1825,

¹ Journ. Ch. d'Ass. 1855, p. 1004.

² Journ. Ch. d'Ass. 1801, 23 mars, p. 373, 407. La liste des premiers livres qui furent achetés est donnée au long.

³ Loc. cit., 1802, p. 33, 229.